



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

SÉANCE DU 20 FEVRIER 2023
(Date de convocation 16 février 2023)

Délibération N° 20230220 – 4

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 8
Nombre de votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Le vingt février deux mille vingt-trois à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, M. Etienne Lay, M. Thibaut Maurin, M. Sylvain Saligot, Mme Aurore Ville, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Jean-François Rabaud, Benjamin Soucaze-Soudat formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Catherine Pécondon-Montgaillard (procuration donnée à M. Alexandre Pujo-Menjouet), Mme Brigitte Bascaules (procuration donnée à M. Thibaut Maurin), Mme Sarah Laguerre (procuration donnée à M. Etienne Lay), M. Thierry Ribeiro (procuration donnée à M. Sylvain Saligot), Mme Viviane Torné (procuration donnée à M. Jean-François Rabaud), Mme Charlotte Foubert (procuration donnée à Mme Aurore Ville), Madame Mélissa Pujo-Menjouet.

Secrétaire de séance : M. Etienne LAY

Objet : DEMANDE DE FAR 2023

Chaque année, la commune peut bénéficier d'un accompagnement du Conseil Départemental au titre du Fonds d'Aménagement Rural (FAR) pour les investissements démarrés dans l'année.

Le chemin de Peyrehitte d'une longueur de 6 km est situé en parallèle de la route départementale 918 qui rejoint Ste Marie de Campan à Gripp fait l'objet d'une réhabilitation. L'opération totale est estimée à 1 800 000€ et sera réalisée en 2 tranches :

- Tranche 1 (2023) : enfouissement des réseaux (électriques et télécommunications) = 1 076 000€ (TTC)
- Tranche 2 (2025) : réfection de la chaussée = 800 000€

Le plan de financement prévisionnel pour l'opération totale serait suivant :

DEPENSES	€	RECETTES	€	%
Enfouissement réseaux (tranche 1)	1 080 000 €	SDE (tr1)	195 000 €	10%
Réfection chaussée (tranche 2)	800 000 €	CD65 FAR 2023 et 2025	36 000 €	2%
		Autofinancement	1 649 000 €	88%
TOTAL	1 880 000 €	TOTAL	1 880 000 €	

Accusé de réception en préfecture
065-216501239-20230220-20230220-4-DE
Date de télétransmission : 10/03/2023
Date de réception préfecture : 10/03/2023

En 2023, la tranche 1 « enfouissement des réseaux » aurait le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	€	RECETTES	€	%
Enfouissement réseaux	1 080 000 €	SDE	195 000€	18%
		CD65 FAR	36 000€	3%
		Autofinancement	849 000€	79%
TOTAL	1 080 000 €	TOTAL	1 080 000 €	

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le plan de financement ci-dessus, et de mandater Monsieur le Maire pour solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre du FAR pour réalisation de la tranche 1

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, adopte :

Article 1^{er} : d'approuver le plan de financement ci-dessus,

Article 2 : de mandater Monsieur le Maire pour solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre du FAR pour réalisation de la tranche 1

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet



Accusé de réception en préfecture
065-216501239-20230220-20230220-4-DE
Date de télétransmission : 10/03/2023
Date de réception préfecture : 10/03/2023